

mis en ligne le 1er juin 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12993 DU 31 MAI 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Travaux de levage

01 boulevard de Toulhars et
15 rue de beau rivage

Le mardi 26 septembre 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par IZI CONFORT, 07 impasse Jean Saint Marc 56100 LORIENT,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, et pour permettre le stationnement d'un camion de levage, il importe de bloquer l'accès au boulevard de Toulhars et d'interdire le stationnement en face du 14 rue de beau rivage.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du mardi 26 septembre 2023, de 08h00 à 15h00, l'accès au boulevard de Toulhars sera interdit depuis l'église jusqu'à l'intersection avec la rue beau rivage. Le stationnement y sera interdit pour permettre le stationnement d'un camion de levage. Le stationnement sera aussi interdit sur les places de stationnement devant le 14 rue de beau rivage. Seul le demandeur sera autorisé à stationner.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

